



## Le respect, c'est le moteur de la vie en communauté !

Le beau temps est là ! Vous avez hâte d'ouvrir vos fenêtres, de faire le grand ménage, de travailler sur votre terrain ou tout simplement de profiter de l'extérieur ? Avec des gestes très simples, nous avons le plaisir de vous suggérer comment vous pouvez contribuer à améliorer votre quotidien et entretenir l'harmonie et le bien-être au sein de votre voisinage.

## Comment entretenir le bon voisinage ?



Éviter de faire du bruit susceptible de troubler la paix, la tranquillité et le bien-être des voisins;



S'abstenir d'émettre des odeurs nauséabondes qui peuvent incommoder le voisinage;



Ne pas jeter ou déposer de déchets, de résidus de gazon ou d'herbe dans un fossé, sur les trottoirs, dans les rues ou en façade d'un terrain privé;



Éviter d'entreposer des résidus à l'extérieur : débris de construction, ferrailles, pneus, pièces ou carcasses d'automobiles et tout aménagement paysager non entretenu ou négligé;

En plus de vous assurer d'offrir tous les soins nécessaires à votre animal et à son bien-être, veiller à ce que sa présence ne porte pas atteinte à la qualité de vie de votre voisinage. Il faut alors éviter que votre animal de compagnie aboie, miaule ou hurle de façon à troubler la paix et la tranquillité des voisins. Ne pas le laisser se promener dans un terrain privé sans le consentement du propriétaire et toujours respecter le fait de l'attacher à l'extérieur, de le promener avec une laisse et de ramasser ses déjections.

## Comment résoudre un problème avec votre voisin ?

1. Si vous êtes la victime d'une nuisance ou d'un désagrément, nous vous proposons d'abord de discuter calmement avec votre voisin en lui expliquant ce qui vous dérange afin de trouver ensemble une solution satisfaisante;
2. Si cette situation persiste et que vous ne savez pas si cela constitue une nuisance, vous pouvez consulter le **règlement numéro 15-732 sur les nuisances** sur notre site Internet [villestoneham.com](http://villestoneham.com);
3. Si cette situation perdure et qu'elle constitue une nuisance, vous pouvez en aviser la Municipalité pour qu'elle puisse voir comment elle pourrait vous aider en conformité avec ses pouvoirs et règlements.

## Vous avez besoin de nous ?

L'adjointe administrative, soutien aux citoyens, est disponible pour vous écouter et prendre en note votre demande. Un numéro de suivi vous sera attribué :

- En composant le 418 848-2381 ou
- En remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site Internet au lien suivant : [villestoneham.com](http://villestoneham.com) (lien commentaires et suggestions)

## Nous traiterons votre demande en fonction des deux options suivantes :

**La plainte** consiste à dénoncer une infraction du règlement, une nuisance ou une insatisfaction face à un service offert par la Municipalité ou un employé municipal.

**La requête** consiste en une demande d'information ou vérification ou une demande de service.



## Comment votre demande sera traitée ?

L'adjointe administrative, soutien aux citoyens, effectuera une confirmation de réception de votre demande. Elle pourra vous transmettre des renseignements au besoin. Dans les 72 heures qui suivront votre demande, la personne en charge du traitement de celle-ci, en fonction du service municipal concerné, communiquera avec vous pour en parler. Vous serez alors informé du processus relié à votre demande et des délais qui pourront y être associés.

L'adjointe administrative, soutien aux citoyens, est disponible pour vous aider. N'oubliez pas que le bon voisinage concerne chacun d'entre vous !

## Un service de médiation à votre portée !

La Municipalité est fière de vous présenter *Médiation de quartier*, un service d'accompagnement en gestion de conflits et en médiation sans frais et confidentiel axé sur le dialogue, la participation active des personnes, le volontariat et la coopération dans la recherche de solutions. Si vous vivez une situation problématique avec votre voisinage pour laquelle la Municipalité ne peut vous offrir de soutien, la Municipalité vous réfèrera au service *Médiation de Quartier* qui pourrait être en mesure de vous aider ! N'hésitez pas à communiquer avec eux en laissant un message au numéro suivant 418 524-1353 ou par courriel à [mediationdequartier@yahoo.ca](mailto:mediationdequartier@yahoo.ca).

Merci de votre collaboration.

**Andréa Gutiérrez**  
Adjointe administrative, soutien aux citoyens

**Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury**  
325, chemin du Hibou  
Stoneham-et-Tewkesbury, Québec G3C 1R8  
418 848-2381

[villestoneham.com](http://villestoneham.com)



MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE  
STONEHAM-ET-TEWKESBURY